

ALAIN BERTRAND
CIRAD-Forêt

DIDIER BABIN
CIRAD-Forêt

ROBERT NASI
CIRAD-Forêt

ÉVOLUTION ET DIVERSITÉ DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



L'évolution de l'aménagement forestier va de la production soutenue de bois d'œuvre à la gestion viable des écosystèmes forestiers. Ici, vue sur les monts de Cristal au Gabon.

The development of forest management ranges from sustained timber production to the viable management of forest ecosystems. On this photo we can see the Cristal Mountains in Gabon.

Cet article est le premier d'une série de trois qui seront regroupés dans un dossier sous le titre général : Aménagement forestier, mais où est donc cette gestion durable que chacun cherche désespérément des tropiques humides aux zones sèches ?

Les temps changent, la foresterie aussi. La confrontation de quelques définitions portant sur l'aménagement des forêts tropicales, complémentaires ou contradictoires, permet d'en juger et de réfléchir sur ce concept. Pourquoi a-t-il pris autant d'importance et depuis quand ? Est-il adapté à la diversité des situations forestières dans le monde tropical ? A quelles échelles spatiales doit-il pouvoir se conjuguer ? Quels acteurs concerne-t-il à ces différentes échelles ? Quelles implications en découlent ? Existe-t-il aujourd'hui une définition à proposer, spécifique à l'aménagement forestier en zone tropicale ? Faut-il différencier les problèmes d'aménagement forestier dans les zones tropicales humides de ceux des zones sèches ? Quels postulats implicites et conséquents se trouvent remis en cause ? Si cet article n'a pas la prétention de répondre à chacune de ces questions, il se propose d'amorcer une réflexion sur le concept d'aménagement forestier vu à travers certaines définitions ou citations depuis plus de vingt ans.

QUELQUES DÉFINITIONS

Les définitions de l'aménagement des forêts tropicales proposées dans la littérature sont nombreuses et variées. Citons en un certain nombre, parmi celles assez récentes qui éclairent le mieux l'évolution et la diversité des problématiques forestières.

Le dictionnaire forestier multilingue en propose deux :

- « Aménagement forestier – *Forest management – Forsteinrichtung – Ordenación de montes.*

1. Branche de la foresterie qui s'intéresse aux sciences et techniques forestières dans leurs rapports avec les principes d'ordre administratif,

législatif, économique et social de la gestion des forêts.

2. Application pratique des théories de cette branche à l'administration d'une forêt et à la conduite des exploitations et travaux à y exécuter, en vue d'objectifs à atteindre » (METRO, 1975).

Les définitions proposées renvoient à la conception traditionnelle de l'aménagement forestier occidental, développé au sein des administrations dites des « eaux et forêts ». Il apparaît clairement que l'aménagement des forêts relève exclusivement de la compétence des forestiers*. Ils doivent utiliser l'ensemble des connaissances forestières, prenant en compte certains aspects de disciplines extérieures, au service de l'objectif fixé pour chaque forêt.

Le Manuel d'Aménagement, de l'Office National des Forêts français, dans sa troisième édition rédigée par DUBOURDIEU, présente l'aménagement forestier comme l'outil de planification spécifique à chaque forêt guidant sa gestion pour une durée de 10 à 25 ans. Pour les forêts publiques, ces aménagements doivent se conformer aux directives et orientations locales d'aménagement, établies pour chaque région forestière, qui conduisent l'ensemble de la filière à ce niveau. Des directives nationales définissent les principes fondamentaux permettant de guider les gestionnaires.

L'aménagement forestier y est défini comme « le couple directive locale ou orientation locale d'aménagement et aménagement proprement dit ». Il comprend schématiquement :

- « Une somme d'analyses permettant d'appréhender l'ensemble des potentialités de production de biens

* Plus précisément du corps administratif des ingénieurs forestiers.

et services et l'ensemble des contraintes*.

- Des synthèses qui, tenant compte encore des orientations de politiques forestières, des sujétions** propres au propriétaire et des leçons des actions passées, conduisent à définir des objectifs à long terme et des objectifs pour la durée de l'aménagement.
- Les programmations de toutes les interventions nécessaires ou souhaitables pendant la durée de l'aménagement.
- Un bilan prévisionnel, économique et financier. »

L'aménagement forestier est donc un document établi par un aménageur forestier. « Quel que soit le progrès des techniques, l'aménagement restera l'art de réaliser les compromis les plus acceptables ». Cet aménagement sera bon s'il « justifie de la manière la plus concise possible les choix (de l'aménageur) et qui est assez simple et claire pour que ces choix soient ensuite compris et respectés par tous les gestionnaires ».

Plus récemment, DUBOURDIEU, dans le nouveau Manuel d'Aménagement Forestier (DUBOURDIEU, 1997), indique que « le terme d'aménagement forestier n'a de signification concrète que pour un public initié ». Il prétend que « l'aménagement forestier est généralement une œuvre collective... et un ensemble de compromis ». Cependant, le problème des processus de décision et des instances de négociation sur les choix de base de l'aménagement n'est pas abordé. Le manuel se consacre en totalité à l'aspect technique des opérations, comme si l'essentiel relevait de la technique et des compétences forestières regroupées, en France, au sein de l'Office National des Forêts.

* L'analyse du milieu économique et humain constitue des « facteurs externes socio-économiques ».

** Et non leurs suggestions.

DES ÉVOLUTIONS IMPORTANTES

Pour le Mémento du Forestier, consacré à la foresterie tropicale, « l'aménagement cherche à garantir à long terme la pérennité de la production forestière, en valeur et en quantité et, si possible, sa progression (...). L'aménagement au niveau national et régional des ressources forestières aura, par ailleurs, le souci constant de ne pas compromettre la pérennité des ressources qui sont des ressources naturelles renouvelables et d'en assurer la préservation et un harmonieux développement pour le plus grand intérêt de la collectivité, en liaison avec les autres activités économiques nationales ou régionales, parfois concurrentes pour l'occupation des terres boisées » (C.T.F.T., 1989).

Le Mémento du Forestier, en 1989, place délibérément l'aménagement des forêts à différentes échelles, en liaison avec les autres secteurs économiques dans une perspective d'aménagement du territoire. Cependant, cette question est loin d'être prise en compte dans le reste

de l'ouvrage, qui cherche surtout à rassembler les connaissances techniques et scientifiques les plus récentes, utiles aux forestiers. De fait, pendant de nombreuses années, la notion de sylviculture a été utilisée à la place de celle d'aménagement par les forestiers du « Nord » car, dans le monde tropical, il fallait réinventer cette sylviculture avant de pouvoir parler d'aménagement. Les premiers sylviculteurs tropicaux ont ainsi tenté de trouver des règles sylvicoles applicables aux forêts tropicales qui permettraient d'atteindre le « but » : un rendement soutenu en bois d'œuvre. Le Mémento du Forestier propose cependant d'agir différemment selon les types de zones :

- « Dans les zones de savane ou dans les régions qui ont une production de bois d'œuvre nécessairement limitée, il s'agira plutôt d'assurer la pérennité du couvert forestier naturel tout en cherchant à optimiser les différentes utilisations des espaces forestiers... » Dans les zones sèches, la question de l'aménagement se limite à identifier les besoins locaux en



Point de vente de bois-énergie sur les rives du Niger aux environs de Ségou (Mali).
Sales outlet for fuelwood on the banks of the river Niger, near Segou (Mali).

bois-énergie et de les satisfaire par la gestion en taillis simple d'une surface suffisante de forêt.

- « Dans les zones de savane boisée, au milieu desquelles se trouvent des concentrations humaines plus ou moins importantes, il s'agira à la fois de protéger les formations forestières en aménageant la production de bois et de créer des ressources... »

- « Dans les pays de forêt dense, où la production de bois d'œuvre est économiquement l'activité forestière la plus importante, il s'agira d'assurer un développement harmonieux des ressources forestières, en liaison avec la création des infrastructures qui ouvrent l'accès des régions neuves du pays, en y intégrant l'implantation d'industries de transformation. »

Dans ce dernier type de zone, la production démarre parfois sans véritable mise sous aménagement. Des mesures d'urgence doivent être entreprises (mesures conservatoires, contrôle des exploitants, mesures d'ordre), puis un aménagement élémentaire (inventaire, liste d'essences principales avec leur diamètre minimal d'exploitation, découpage des forêts en unités d'aménagement, mise en exploitation, gestion simplifiée). Comme le souligne le Mémento « **c'est très généralement, le seul aménagement réaliste qu'il soit possible d'envisager actuellement dans la grande forêt naturelle africaine tropicale...** ». Dès que l'on peut s'appuyer sur une analyse suffisante de l'état initial des peuplements et une meilleure connaissance de leur évolution, un aménagement rationnel pourra être mis en place.

L'une des tendances lourdes de la conception traditionnelle de l'aménagement des forêts a été aussi de privilégier la production de bois d'œuvre et la couverture du sol. A cet effet, les techniques sylvicoles étaient mises en avant afin de simplifier et d'homogénéiser, par des travaux, la structure de la forêt mise

en aménagement comme le souligne BRUENIG : « The early tendency was to achieve uniformity by rigid silvicultural schedules and shelterwood-type systems, much under the influence of conventional European silviculture. The dogma of maximising the functions of protection and production, adapted and ethically fitting to eighteenth and nineteenth century Europe, led to trials with silvicultural systems such as the African 'Uniformisation par le Haut', the various forms of shelterwood systems and the early Malayan Uniform System, which aimed at a more uniform structure of the growing stock » (BRUENIG, 1996). L'aménagement forestier privilégiant la recherche d'un optimum de production durable se réfère à la notion de rendement soutenu. Cette perception est adoptée par l'O.I.B.T. (Organisation Internationale des Bois Tropicaux ou ITTO en anglais) dès 1990. La directive N° 5 de l'O.I.B.T. ne considère cependant l'aménagement forestier que sous l'angle de la production de bois d'œuvre, négligeant les cas de production d'autres produits forestiers que le bois et la possibilité de combiner plusieurs objectifs (de productions diverses et de protection ou de conservation) : « Les objectifs d'aménagement doivent être fixés de manière rationnelle pour chaque unité d'aménagement forestier. La formulation des objectifs doit permettre à l'aménagiste forestier de réagir avec souplesse aux variations actuelles et à venir des circonstances physiques, biologiques et socio-économiques, en gardant à l'esprit l'objectif global du rendement soutenu » (O.I.B.T., 1990).

Cette notion de « rendement soutenu », développée dans la théorie de la gestion des ressources renouvelables, est remise au goût du jour sous l'impulsion du rapport Brundtland et de la conférence de Rio en 1992 sous le terme de « sustainable development ». Petit à petit, le domaine forestier s'approprie cette terminologie sous le vocable de « sustainable forest management ». Mais la signification de ces termes n'est

pas unique : « The term *management* means different things to different people,... We may envisage a forest management spectrum with strict forest protection at one end and nearly complete forest conversion at the other end... The management of so-called natural forests through the careful and selective removal of some of their products (wood, wildlife, fruit, etc.). This is done with the intention of allowing some type of natural or induced tree regeneration that may permit the long-term renewability of the system so that it is sustainable. » (GOMEZ-POMPA, WHITMORE, HADLEY, 1991).

Dans une vision forestière élargie, mais toujours centrée sur les aspects biologiques, les populations rurales sont considérées comme la source la plus probable de dégradation forestière, conséquence de la pauvreté rurale, et il importe de prendre en compte le facteur humain dans l'aménagement forestier : « The logical response to the problem of tropical fo-



Piste d'exploitation forestière en forêt d'Ambohilero, commune de Didy à Madagascar.

A logging track in Ambohilero forest, in the district of Didy, Madagascar.



rest management should be to improve the technical skills of managers, improve the technical competence of management and regulatory agencies, improve scientific understanding of forests, and disseminate as much technical information to the public as possible. The weakening of forest management institutions and forestry professionals coupled with poor public understanding of the issues plays in the hands of all the forces that are poised to exploit tropical forest for their own individual gains. The main tools available for overcoming the social obstacles to sound tropical forest management are themselves sociological and include mass communications, better public education, better understanding of the basis of life support on earth support of properly focused research activity, and increased levels of environmental activism and citizen participation in government affairs » (LUGO, LOWE, 1995).

L'aménagement des espaces forestiers tropicaux a longtemps procédé d'une approche centrée sur la connaissance et la gestion de l'espace naturel dans ses fonctions biologique et physique. Les sciences sociales étaient peu mobilisées. Dans un premier temps, la prise en compte des aspects sociologiques et de la communication n'a eu souvent qu'un seul but : préserver les forêts tropicales de tous ceux qui voulaient les exploiter à leur profit individuel. En schématisant, il fallait *conscientiser* les populations afin de les convaincre du bien-fondé de la gestion rationnelle des forêts ! Depuis quelques années, la prise en compte des relations qu'entretiennent les populations avec les espaces forestiers est l'une des préoccupations majeures des aménagistes... Il n'est plus question d'isoler la forêt du reste de la société. Pour leur aménagement, les espaces forestiers sont en particulier régis par des politiques d'aménagement du territoire souvent plus globales que les considérations sectorielles ou locales forestières. Aménager, « c'est en quelque sorte comprendre et régler les rapports

des hommes vis-à-vis de l'espace forestier et de ses ressources » (BELLEFONTAINE, GASTON, PETRUCCI, 1997). « L'option de l'aménagement – d'une partie des forêts naturelles comme des autres forêts – vise à rendre compatibles plusieurs usages de la ressource en conciliant plusieurs niveaux d'intérêts et en restant en deçà des seuils d'irréversibilité. A l'échelon local, ce sont les droits d'usage des populations et les intérêts des exploitants forestiers qui doivent être pris en compte. A l'échelon national, c'est la valorisation de la ressource forestière pour le développement qui est généralement mise en avant par les gouvernements. A l'échelon international, ce sont d'abord les préoccupations environnementales globales (biodiversité, fixation du carbone, régulation thermique...) qui fondent le point de vue » (KARSENTY *et al.*, 1994).

Mais les choses ne sont pas si simples ou plutôt ne sont plus univoques : « Sustainable forest management may be described as the management of an area of forest to ensure no significant change in its composition over a substantial period of time. However, this is too simplistic. The term can have quite different meaning for different people. For example, local people may express the concept in the quite vague terms of the forest continuing to exist and supply their needs for future generations – similar in fact to the WCED* definition. Traditional foresters have tended to view sustainable forest management in terms of non-diminished timber supplies over a series of rotational felling cycles, whilst conservationists are concerned that there should be no loss whatsoever in habitat richness and species diversity » (CARTER, 1996).

CARTER introduit une mise en perspective de la perception des forêts sans pour autant remettre en question le concept classique d'aménagement et les modalités de choix des objectifs de cet aménagement. Derrière la multiplicité des perceptions de la forêt, on aperçoit, implicite, la reconnaissance de la diversité des acteurs concernés par la forêt.

LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET DES ACTEURS

Les directives de l'Union Européenne introduisent la prise en compte d'une diversité de fonctions de la forêt et donc d'objectifs possibles et concomitants pour l'aménagement forestier. « Gestion durable des forêts (G.D.F.) : la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes** ». Ce texte met également l'accent sur la pluralité des acteurs sociaux concernés par la gestion de la forêt, et ce sur une échelle de temps allant de l'instant au très long terme et sur des échelles spatiales emboîtées.

Récemment, la notion de pluralisme a été introduite pour mieux comprendre les multiples intérêts en jeu dans l'aménagement des forêts et le développement rural*** : « La gestion des ressources forestières a presque toujours impliqué un savant dosage entre les objectifs et les besoins d'un grand nombre de personnes et d'organisations. Les tentatives de gestion des ressources forestières à long terme sans concilier les multiples intérêts en jeu ont généralement échoué. Il en est ainsi indépendamment du groupe ou de l'organisme qui a tenté de monopoliser la situation, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une organisation

* World Commission on Environment and Development.

** Article 2 du Règlement (CE) n° 3062/95 du 20.12.95 relatif à des actions de la Communauté Européenne dans le domaine des forêts tropicales.

*** Cf. le compte rendu de l'atelier FAO sur cette question, p. 75.



A Madagascar, les forêts représentent l'un des principaux champs d'application de la politique de gestion locale des ressources renouvelables. Ici, forêt d'altitude.

In Madagascar, forests represent one of the major areas of application for the policy of local renewable resource management. Here we can see a highland forest.

non gouvernementale (O.N.G.), d'une entreprise commerciale privée, d'une communauté locale ou autres » (ANONYME, 1998).

Une récente définition est proposée par la Banque Mondiale en 1999 : « Conservation Forestry is the application of verifiable best practices for the management of forest resources, including woodland and trees, in ways that are ecologically sound, economically viable, socially responsible and environmentally acceptable and which do not reduce the potential of these resources to deliver multiple benefits, now and in the future. »

Cette définition semble parfaite mais reste un peu abstraite. Les processus de décision ne sont pas inscrits au cœur de la gestion forestière et l'écologie, l'économie, la société et l'environnement apparaissent comme des contraintes à prendre en compte. Le débat n'est donc certainement pas clos.

Les réflexions sur l'aménagement forestier sont fortement influencées par celles qui touchent à l'ensemble des questions de gestion de l'environnement ; ainsi ces quelques constats, émis par ROSSI s'appli-

quent-ils tout à fait aux écosystèmes forestiers exploités ou non : « Quelques-uns, parmi les plus importants fondements scientifiques et conceptuels qui légitiment les politiques actuelles, sont remis en question. En particulier, tous ceux qui dérivent d'une conception statique, finie et linéaire de l'évolution des rapports hommes/milieux comme la *conservation*, l'*équilibre* et ses nombreux dérivés, la *dégradation*, la *biodiversité*. Les travaux récents tendent à montrer qu'ils n'ont de sens *qu'ici et maintenant*, c'est-à-dire dans le cadre d'une dynamique d'interface entre un certain environnement biophysique et son utilisation dans un certain contexte politique, économique, social et technique (...). Les dynamiques fluctuantes et imprévues de l'interface milieux/sociétés que nous constatons sont l'expression de son caractère non déterminé, non linéaire. Les progrès de la recherche fondamentale montrent que la *logique floue* est bel et bien une caractéristique de l'action humaine et de l'évolution des systèmes vivants (...). Aussi la meilleure façon de ménager les évolutions futures, ne serait-elle pas de préserver le maximum des possibles, c'est-à-dire la diversité ? De ne pas enfermer l'avenir dans un faisceau de contraintes qui auraient pour effet, mondialisation et glo-

balisation aidant, de normer, d'uniformiser, de standardiser, d'acculturer, au profit des modèles dominants ? » (ROSSI G., 1998).

LES PROCESSUS DE DÉCISION

Le problème majeur pour l'aménagement d'une forêt tropicale réside à nouveau dans celui des choix. Mais, dans bon nombre de cas, ce choix n'est plus celui exclusif de l'aménagiste forestier dans le but de valoriser au mieux la forêt, à partir d'une connaissance technique et scientifique. De nombreux acteurs, ayants droit ou parties prenantes, veulent que leurs intérêts soient pris en compte dans l'aménagement forestier. Ceux-ci sont souvent concurrentiels, voire incompatibles. Comment combiner ces différentes attentes ? Et, surtout, comment mettre en œuvre des actions efficaces de gestion des écosystèmes forestiers ? La recherche de compromis ou de consensus est une voie dont les limites ont déjà été identifiées (FAO, 1999). La question semble s'orien-

ter vers la conciliation d'intérêts multiples et la recherche de combinaison d'objectifs multiples. Les problèmes ne sont pas pour autant résolus. Il devient alors primordial de faire fonctionner efficacement des

instances de négociation et de coordination entre ces acteurs pour que les choix réalisés soient à la fois adaptés à chaque situation et surtout viables écologiquement, socialement et économiquement. □

► Alain BERTRAND
Didier BABIN
CIRAD-Forêt/Baillarguet

► Robert NASI
CIRAD-Forêt/CIFOR
B.P. 643
LIBREVILLE
Gabon

VOUS TROUVEREZ LA SUITE DE CET ARTICLE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE B.F.T.

**L'adaptation de l'aménagement forestier à la diversité des situations
forestières tropicales.**

**Les composantes de l'aménagement forestier en zone tropicale
et leurs incidences financières.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANONYME, 1998.

Concilier des intérêts multiples en foresterie. UNASYLVA, vol. 49, n° 194, p. 2.

BELLEFONTAINE R., GASTON A., PETRUCCI Y., 1997.

Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches, Cahier FAO Conservation n° 32. Rome, Italie, FAO, 316 p.

BERTAULT J. G., 1991.

La sylviculture des forêts tropicales humides : un atout pour leur aménagement. Bois et Forêts des Tropiques 227 (1) : 25-30.

BRUENIG E. F., 1996.

Conservation and Management of Tropical Rainforests - An Integrated Approach to Sustainability. Wallingford, Royaume-Uni, CAB International, 339 p.

CARTER J., 1996.

Recent approaches to participatory forest resource assessment. Rural Development Forestry Study Guide 2. Londres, Royaume-Uni, Overseas Development Institute.

C.T.F.T., 1989.

Mémento du Forestier. Paris, France, Ministère de la Coopération et du Développement, 1 266 p.

DUBOURDIEU J., 1997.

Manuel d'aménagement forestier. Paris, France, Lavoisier, 256 p.

FAO, 1999.

Pluralism and Sustainable Forestry and Rural Development. Proceedings of an International Workshop. Rome, Italie, 9-12 décembre 1997, 419 p.

GOMEZ-POMPA A., WHITMORE T. C., HADLEY M., 1991.

Rain forest regeneration and management, Man and Biosphere series, vol. 6. Paris, France, UNESCO, 457 p.

KARSENTY A. *et al.*, 1994.

Quels principes de gestion pour les forêts tropicales ? Notes et documents 18, Montpellier, France, CIRAD, 31 p.

LUGO A. E., LOWE C., 1995.

Tropical forests : Management and Ecology, Ecological Studies 112. New York, U.S.A., Springer-Verlag, 461 p.

METRO A., 1975.

Dictionnaire forestier multilingue. Paris, France, Association française des Eaux et Forêts, Conseil international de la langue française, 432 p.

O.I.B.T., 1990.

Directives de l'O.I.B.T. pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Yokohama, Japon, Organisation Internationale des Bois Tropicaux.

O.N.F., 1989.

Manuel d'Aménagement (3^e éd.). Paris, France, Office National des Forêts, 160 p.

ROSSI G., 1998.

Introduction à la III^e table ronde Dynamiques sociales et environnement, U.M.R. Regards. Bordeaux, France, C.N.R.S.-ORSTOM-GRET.

R É S U M É

ÉVOLUTION ET DIVERSITÉ DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

« Aménager c'est affecter et répartir des ressources limitées pour atteindre des objectifs bien définis ». Cette phrase permet de bien résumer l'évolution des idées à propos de l'aménagement forestier. Les préoccupations se sont progressivement déplacées des tâches techniques (affecter et répartir des ressources) vers les objectifs de l'aménagement (qui, comment ?). Cette évolution conduit de l'aménagement forestier limité à la production soutenue de bois d'œuvre à la gestion viable des écosystèmes forestiers dans un contexte d'aménagement du territoire. La prise en compte de la pluralité des acteurs et de leurs préoccupations, toutes également légitimes, amènent à mettre au premier plan des préoccupations, en matière d'aménagement, le problème des processus de décision. L'aménagement doit concilier sur un même espace des objectifs divergents, voire contradictoires. Aménager une forêt, c'est donc faire aboutir une négociation.

Mots-clés : Aménagement forestier. Zones arides. Tropiques humides. Processus de décision. Politique forestière. Développement régional.

A B S T R A C T

DEVELOPMENT AND DIVERSITY IN THE FOREST MANAGEMENT CONCEPT

"Management means allocating and distributing limited resources to achieve clearly defined targets". This definition helps towards a clear summary of the way ideas to do with forest management have been developing. Areas of concern have been gradually shifting from technical assignments (resource allocation and distribution) towards the issue of defining management goals (who ? how ?). This development leads from sustained timber production to the sustainable management of forest ecosystems against a backdrop of land planning. Considering the many people involved in forest management, and their concerns, which all carry the same kind of weight, it is necessary to single out the problem of decision-making procedures. Management must reconcile differing, not to say contradictory, goals in one and the same area. Managing a forest thus means, first and foremost, a successful negotiation.

Key words : Forest management. Arid zones. Humid tropics. Decision making. Forest policies. Regional development.

R E S U M E N

EVOLUCIÓN Y DIVERSIDAD DEL CONCEPTO DE ORDENACIÓN FORESTAL

« La ordenación forestal consiste en asignar y repartir unos recursos limitados para alcanzar unos objetivos bien definidos ». Esta definición resume bien la evolución de las ideas relativas a la ordenación forestal. Las preocupaciones se han desplazado progresivamente desde las tareas técnicas (asignación y repartición de recursos) hacia el problema de la definición de los objetivos de la ordenación (¿quién, cómo?). Esta evolución conduce de la producción constante de madera de construcción a la gestión viable de los ecosistemas forestales en un contexto de ordenación del territorio. El hecho de tener en cuenta a la pluralidad de actores de la ordenación y sus legítimas inquietudes conduce a poner en primer plano, dentro de las preocupaciones ligadas a la ordenación, el problema de los procesos de decisión. La ordenación debe conciliar en un mismo espacio objetivos divergentes e incluso contradictorios. Ordenar un bosque es sobre todo llevar a buen término una negociación.

Palabras clave : Ordenación forestal. Zonas áridas. Trópicos húmedos. Toma de decisiones. Política forestal. Desarrollo regional.